

COMMISSION COMPÉTITION SENIORS

Réunion du mercredi 16 septembre 2020

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Christian Vidal**, délégué du Comité de Direction

Excusés : **MM. Marcel Cayzac – Bernard Guiraudou**

Le procès-verbal de la réunion du 27 août 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D1

LESPIGNAN VENDRES FC 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1

Du 13 septembre 2020

Est reportée à une date ultérieure

(Coupe de France)

D2

⚽ Poule A

MAUGUIO CARNON US 2/PALAVAS CE 2

Du 13 septembre 2020

Est reportée au 20 septembre 2020, journée de rattrapage au calendrier général

(Attestation ARS : 4 joueurs testés positifs COVID)

D3

⚽ Poule C

BOUZIGUES LOUPIAN 1/ST JEAN VEDAS 2

Du 13 septembre 2020

Est reportée au 20 septembre 2020, journée de rattrapage au calendrier général

(Coupe de France)

VÉTÉRANS

⚽ Poule B

THEZAN ST GENIES OF 2/CAZOULS MAR MAU 3

Du 18 septembre 2020

Est reportée au 9 octobre 2020

(Accord des clubs)

⚽ Poule E

M. ATLAS PAILLADE 4/SPORT TALENT 34 1

Du 25 septembre 2020

SPORT TALENT 34 1/M. ATLAS PAILLADE 4

Du 22 janvier 2021

Sont inversées

INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement reçu par mail le 28 août 2020 de l'AVENIR SPORTIF BEZIERS : **BEZIERS A. S. 3** intègre la poule **A** du championnat **Vétérans** et la **Coupe de l'Hérault Vétérans**.

Engagement reçu par mail le 2 septembre 2020 de l'AS ATLAS PAILLADE : **M. ATLAS PAILLADE 4** intègre la poule **E** du championnat **Vétérans** et la **Coupe de l'Hérault Vétérans**.

Courriels de ST. MONTBLANAIS F. des 3, 6 et 29 août 2020 pour basculer l'équipe MONTBLANC SF 1 en D4 de la poule C à la poule B : suite au forfait général de US PLAISSANAISE 1 (D4 poule B), l'équipe bascule dans la poule C et MONTBLANC SF 1 en poule B.

ANIANE SO 1/CANET AS 2

50376.1 – D4 (B) du 13 septembre 2020

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

Rappel : 49 équipes engagées (cf. l'Officiel 34 N° 3 du 28 août 2020)

LUNEL US 2 : forfait général en championnat (cf. rubrique ci-dessous) : engagement supprimé

MEZE STADE FC 4 : forfait général en championnat (cf. rubrique ci-dessous) : engagement supprimé

ST MARTIN LONDRES US 2 : engagement rajouté (omission de saisie)

BEZIERS A. S. 3 : engagement rajouté

M. ATLAS PAILLADE 4 : engagement rajouté

Total équipes engagées : 50

La Commission rappelle que le **tirage au sort** des 32^e de Finale du 30 octobre 2020 aura lieu le **mercredi 30 septembre 2020 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

FORFAITS

MONTP ATHLETIC SPORT 1

50067.1 – D3 (A) du 13 septembre 2020

À VALERGUES AS 1

Vu la feuille de match,

Vus les rapports des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VALERGUES AS 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MONTP ATHLETIC SPORT 1 avec amende de 80 € (forfait non notifié), pour en reporter le bénéfice à l'équipe VALERGUES AS 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club MONTPELLIER ATHLETIC SPORT.

ES PAULHANPEZENAS AV 3

50578.1 – D5 (B) du 13 septembre 2020

Contre MEZE STADE FC 3

Vu la feuille de match,

Vu le courriel du club ETOILE SPORTIVE PAULHAN PEZENAS AVENIR du samedi 12 septembre à 12h19 notifiant le forfait de son équipe, soit en dehors des jours d'ouverture du District qui n'a donc pas été en mesure de prévenir l'équipe adverse,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MEZE STADE FC 3 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ES PAULHANPEZENAS AV 3 avec amende de 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile), pour en reporter le bénéfice à l'équipe MEZE STADE FC 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 75 €

Indemnité kilométrique

25 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

LUNEL US 2

Vétérans (F)

Courriel du 11 septembre 2020

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

MEZE STADE FC 4

Vétérans (B)

Courriel du 14 septembre 2020

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTP. MILLENAIRE 1

Vétérans (E)

Courriel du 14 septembre 2020

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

THEZAN ST GENIES OF 1

D4 (D)

Courriel du 16 septembre 2020

Amende : 100 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 30 septembre 2020.

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou